

Charte Accessibilité Handicap

Mise à jour : Février 2023

Afin de garantir l'égalité des droits et des chances et de permettre l'accès à la formation, au développement des compétences et aussi dans la validation du parcours des personnes en situation de handicap (visible ou invisible) tels que posé par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, la société Ze Change Makers adapte les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps comme suit:

- Lors de l'entretien préalable il est réalisé un **questionnement de la personne qui souhaite suivre un accompagnement** concernant la **situation de handicap visible ou invisible**. Sont également abordés les troubles de l'apprentissages connus et toutes les modalités spécifiques afin que le stagiaire puisse suivre son parcours d'apprentissage sereinement
- Les locaux loués par la société dans le cadre de ses actions sont accessibles au fauteuil roulant
- L'ensemble du bilan de compétence peut se dérouler à distance en visioconférence si besoin. Certaines formations sont également proposées à distance.
- L'ensemble du personnel est formé et informé au sujet de l'accueil des personnels handicapés par le référent handicap : **Sylvain Bucquet**
- Une orientation vers des réseaux partenaires comme l'Agefiph, la CNSA ou la MDPH peut être effectuée si nécessaire.

Votre contact sur le sujet :

Helene Dib, référente Handicap

helene@zechangemakers.fr

06 38 52 18 44